

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP  
(UTI GROUP.)**

Société anonyme au capital social de 1 731 747,20 euros  
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret  
338 667 082 RCS Nanterre  
Code APE 6202 A Siret 338 667 082 000 48

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 MAI 2012**

Les actionnaires de la société UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP sont informés qu'une Assemblée Générale Mixte est convoquée le 22 mai 2012 à 10 heures, au siège social de la Société, 68 rue de Villiers 92300 Levallois-Perret, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

***DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE***

1. examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, après lecture du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes ;
2. approbation sur rapport spécial des Commissaires aux comptes des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de Commerce ;
3. examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, après lecture du rapport de gestion du groupe du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes ;
4. affectation du résultat ;
5. autorisation de la Société à intervenir sur le marché de ses propres actions,

***DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE***

6. autorisation et pouvoir au Conseil d'Administration en vue de consentir au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants de la Société, et éventuellement des sociétés liées à celle-ci dans les conditions définies à l'article L 225-180 du Code de commerce, des options de souscription d'actions,
7. pouvoirs en vue des formalités.

-----

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède a le droit de participer à cette assemblée, de s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, par toute personne physique ou morale de son choix ou d'y voter par correspondance. L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

L'établissement financier centralisateur de cette opération CACEIS *Assemblée Générales Centralisées* 14, rue Rouget de Lisle 92 862 ISSY LES MOULINEAUX, fera parvenir aux actionnaires de la Société dont les titres sont nominatifs, tous les documents de convocation préalables, auxquels seront joints les formulaires de procuration et de vote par correspondance.

La société tient à la disposition des actionnaires des formules de pouvoirs et de vote par correspondance ainsi que des cartes d'admission.

Les titulaires d'actions au porteur souhaitant utiliser la faculté de voter par correspondance pourront demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un formulaire auprès de la société au plus tard six jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Le formulaire dûment rempli devra parvenir à la Société ou à CACEIS trois jours au moins avant la date de réunion.

Les titulaires d'actions au porteur devront joindre au formulaire une attestation établie par le dépositaire de ces actions justifiant de leur immobilisation.

Conformément à la loi, tous les documents légaux qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société.

Les demandes d'inscription par les actionnaires de points à l'ordre du jour ou de projets de résolutions doivent être envoyées par lettre recommandée au siège social ou par voie de télécommunication électronique, à l'adresse suivante : [mireille.rolland@uti-group.com](mailto:mireille.rolland@uti-group.com), accompagnées d'une attestation d'inscription en compte, au plus tard le 25<sup>ème</sup> jour qui précède la date de l'assemblée, sans pouvoir être adressées plus de 20 jours après la date de l'avis de réunion.

Le texte intégral de la liste des points ajoutés, le cas échéant, à l'ordre du jour sera tenu à disposition au siège social à compter du 20<sup>ème</sup> jour qui précède la date de l'assemblée.

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser des questions écrites de son choix auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée et qui doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée ou par voie de télécommunication électronique, à l'adresse suivante : [mireille.rolland@uti-group.com](mailto:mireille.rolland@uti-group.com), au plus tard le quatrième jour ouvré précédent la date de l'assemblée générale.

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la Société [www.uti-group.com](http://www.uti-group.com) à compter du 21<sup>ème</sup> jour précédant l'assemblée, soit le 30 avril 2012.

Le Conseil d'Administration